

ADDENDA No. 2**Services de sécurité gérés**

Ce qui suit sont des questions(s) (Q.) ; réponse(s) (R.); modification(s) (M.) et ou Avis (N.) concernant l'AME 2021-3274.

Les termes employés ci-dessous s'entendent au sens de leur définition dans l'AME, sauf indication contraire.

Q1. Nous n'avons pas localisé une copie de l'entente de non-divulgation dans l'AME. Nous aimerions obtenir une copie de l'entente de non-divulgation que nous seront tenu de signer.

R1. Une copie de l'entente de non-divulgation est maintenant disponible à titre d'information seulement. Cette copie est non exécutable.

Q2. Est-ce que les fournisseurs peuvent se spécialiser et soumettre une offre pour l'un des services demandés ? Ou, êtes-vous à la recherche d'un fournisseur qui est en mesure de compléter tous les services ?

R2. La SADC souhaite que les fournisseurs qui répondent à la DP aient l'expertise et la capacité de fournir, au minimum, des services de journalisation de la gestion de l'information et des cyberincidents et de détection et réponses gérées, et pourraient avoir l'expertise et la capacité d'autres services. La DP contiendra plus de détails.

Q3. Nous aimerions savoir si l'énoncé de travail contiendra des services de cybersécurité pour les dispositifs de sécurité physiques tel que TVCF ou/et systèmes de contrôle d'accès.

R3. Oui, tous les dispositifs de sécurité sont visés.

Q4. Est-ce que la SADC demande à ce que les ressources soit au Canada pour la mise en œuvre de cet engagement ?

R4. Oui.

Q5. Est-ce que la SADC s'attend à ce que le fournisseur ait déjà des ententes de services en place ? Ou, est-ce que les ententes de services seront déjà négociées par la SADC ?

R5. La SADC interprète « accords commerciaux » comme étant une entente de service avec des tiers dans ce contexte. La SADC s'attend à ce que le fournisseur ait des ententes de services déjà en place.

Q6. Est-ce que la SADC a des exigences relatives à la résidence des données (données de journal, données de ticket, etc.) et est-ce que la SADC s'attend à ce que les services soient rendus au Canada ?

R6. Oui aux deux questions.

Q7. Est-ce que les centres de sécurité opérationnels pour cette DP doivent être au Canada ?

R7. Oui.

Q8. Outre la Déclaration d'Intérêt et l'entente de non-divulgence, est-ce qu'il y a d'autres exigences ou documentation afin de démontrer nos habiletés techniques ou différentiateurs à ce stade de l'AME?

R8. Non, pas à ce stade. La DP contiendra plus de détails.

Q9. Est-ce que ce marché utilisera le VOR 11558?

R9. Non. La SADC est une entité fédérale et n'est pas autorisée à utiliser le « Vendor of Record » (VOR) 11558.

Q10. Est-ce que la SADC serait en mesure de compléter les formulaires ci-joint afin de donner à notre équipe un meilleur aperçu de votre environnement ?

R10. Non.

Q11. Afin de nous aider avec la gestion du temps de notre équipe de services juridiques, nous sommes réticents à l'idée de dédier des ressources pour un processus pour lequel nous ne pouvons déterminer si nous cadrons bien avec la demande qu'après avoir révisé les besoins exacts. D'après la description sommaire, l'offre de [Nom du fournisseur supprimé] cadre bien avec les services suivants : Détection et réponses gérées ; Détection et blocage (terminaux, réseaux, journaux, gestion de l'information et des cyberincidents); Réponse aux cyberincidents; gestion des vulnérabilités, et test d'intrusion récurrents. Nous cadrons moins bien avec les services suivants : Services de criminalistiques numériques, gestion des identités et de l'accès (IAM) et gestion des accès à privilèges (PAM), Détection et réponses gérées pour terminaux, Gestion des dispositifs de sécurité et Gestion des correctifs de sécurité. Toute directive en lien avec cette information en ce qui concerne les prochaines étapes serait appréciée.

R11. Veuillez vous référer à la réponse R2 ci-dessus.

Q12. Est-ce que la SADC permette à un fournisseur de soumissionner sur un service spécifique visé dans la section C, en pages 2 et 3 du document AME_2021_3274_FR_Word.PDF? Est-ce que la SADC demande au fournisseur une soumission pour tous les services visés dans cette section?

R12. Veuillez vous référer à la réponse R2 ci-dessus.



Tous les autres termes et conditions de la DP demeurent inchangés.

FIN DE L'ADDENDA 2